

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL (élu le 15 mars dernier)

se tiendra le

LUNDI 25 MAI 2020 à 20 HEURES A LA SALLE DES FETES

Conformément aux directives données pour le respect des mesures sanitaires, la séance ne sera pas accessible au public. Aussi, les débats seront-ils retransmis en direct de manière numérique via un « live » sur la page Facebook de la ville de Torreilles.

Références :

- Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19.
- Décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales du 15 mars 2020.

Ordre du jour :

- 1°) Installation symbolique des conseillers municipaux élus.
- 2°) Compte rendu au conseil municipal de toutes les décisions prises par le maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales depuis le dernier conseil municipal.
- 3°) Election du maire.
- 4°) Détermination du nombre d'adjoints au maire.
- 5°) Election des adjoints au maire.
- 6°) Confirmation des décisions prises par le maire en application de l'article 1 I. alinéa 1^{er} de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020.
- 7°) Délégations du conseil municipal au maire.

Fait à TORREILLES, le 19 mai 2020

Le Maire,

Marc MEDINA

